

Conseil municipal du 5 Juillet 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Date de la convocation : le 28 juin 2012.

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Evelyne CHOLLIER - Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Jean-François BATY - Mme Dominique CLARIN - Jacques HABRARD - Cyril MUGUET - François DELBOS et Gérald BERRUYER.

Représentés : François GUIRONNET a donné procuration à Jean-Paul AGERON,
Ludovic MARTINEZ a donné procuration à Dominique CLARIN.

Excusée : Francine CHENAVAS.

Secrétaire de séance : Mme Dominique CLARIN.

❖ Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 Mai 2012

DELIBERATIONS

❖ Vente de la zone d'activités « Porte des Alpes » à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran

Vu la délibération communale du 30 mars 2012 se prononçant en faveur de la vente de la zone d'activités « Porte des Alpes » à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran,

Monsieur le Maire propose de vendre les terrains suivants appartenant à la Commune de Marcilloles et situés dans le lotissement « Porte des Alpes », hors terrain du crématorium et voiries, à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran (C.C.B.C.) compétente en matière de développement économique. Les voiries seront gérées par convention avec la C.C.B.C.

Il s'agit des lots :

Lot n°01 : section Z.E n°330, 335 et 339.

Lot n°03 : section Z.E n°308, 315 et 304.
338.

Lot n°09 : section Z.E n°281, 286, 291, 319 et 324.
322 et 329.

Lot n°17 : section Z.E n°328 et 346.
340.

300 et 306.

Pour un montant de : 1.214.828,37 €

Ainsi que les lots :

Lot n°12 : section Z.E n°326.

Lot n°13 : section Z.E n°334, 337 et
338.

Lot n°14 : section Z.E n°305, 309, 317,

Lot n°15 : section Z.E n°332, 336 et

Lot n°16 : section Z.E n°284, 289, 297,

Pour un montant de : 49.343,00 €,

étant donné qu'ils ne sont pas commercialisables.

Le prix total est de **1.264.171,37 €**.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la vente des parcelles ci-dessus référencées à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran pour le montant de 1.264.171,37 € et s'engage à prendre à sa charge les frais de notaire inhérents à la transaction.

❖ **Programme de voirie 2012 : Chemin sous les vignes, de la vie de Lyon, de la petite montée et du silo**

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis relatif à des travaux de voirie dans le quartier des Poipes (chemin sous les vignes, de la vie de Lyon et petite montée) et dans le bourg (chemin des silos). Bien qu'initialement non programmés lors du vote du budget primitif 2012, ces travaux sont induits par d'importantes dégradations hivernales et la volonté de canaliser une fois pour toutes les eaux de ruissellement du plateau de Pajay, dans un quartier en pleine expansion. Le chemin des silos, en centre-ville, supporte lui d'importantes ornières qui rendent la circulation difficile en temps de pluie.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal examine la proposition de la société S.C.R.E.G. Sud Est basée à Colombe, et à l'unanimité :

- **reconnait** le caractère prioritaire des travaux de voirie projetés pour les chemins de la vie de Lyon, de la petite montée, sous les vignes et du silo.
- **accepte la proposition de travaux** de la société S.C.R.E.G. Sud Est s'y référant, pour un montant de 32.720 € H.T., soit 39.133,12 € T.T.C.-
- **demande** que la collectivité établisse une demande de financement auprès du Conseil Général au titre de la programmation 2012 et charge son Maire d'établir les formalités correspondantes.
- **finance** ces travaux de voirie par des crédits d'investissement du budget communal 2012, par la réduction des crédits réservés aux travaux de rénovation des appartements du groupe scolaire, qui ne recevront pas de début d'exécution cette année.

❖ **Affectation du résultat de l'exercice 2011 pour le budget communal**

Vu l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le Compte Administratif 2011 qui présente un excédent d'exploitation de 172 066.03 €,

Et constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 121 400.21 €,

Considérant l'existence de 834 008.88 € de restes à réaliser pour 2011 en dépenses d'investissement et de 349 416 € en recettes d'investissement ; la somme de 484 592.88 € devant être couverte par l'excédent de l'année,

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter en totalité le résultat de clôture 2011 de la section de fonctionnement :

- Affectation en recettes d'investissement :
Recettes 1068 : 172 066.03 €
- Report en section de fonctionnement :
Ligne 002 en recettes : 0.00 €
- Report en section d'investissement :
Ligne 001 en recettes 121 400.21 €

Auquel se rajoute le résultat du budget Eau et Assainissement 2011, lequel a été transféré à la CCBC (Communauté de Communes Bièvre Chambaran) au 1^{er} janvier 2012 ;
soit les écritures suivantes :

- Report en section de fonctionnement :
Ligne 002 en recettes : 50 303.32 € qui seront reversés à l'organisme gestionnaire, La CCBC, par un mandat à l'article D 678
- Report en section d'investissement :
Ligne 001 en dépenses : 482.83 € qui seront reversés par un titre à l'article R 1068

Cette délibération annule et remplace celle du 30 mars 2012.

QUESTIONS DIVERSES

- Informations concernant le personnel communal :
Suite au départ en retraite de Mme Sylviane ROY, la commune a recruté Mme Sandra BAJAT
Mr Hervé BATY est titularisé
- Informations sur les réunions organisées par un collectif contre les projets d'exploitation de gaz de schiste dans notre région et échange sur les actions que la commune peut mettre en œuvre pour manifester son opposition à ce projet
-
- Bilan financier des travaux réalisés au gymnase :
Coût total : 675 271 € HT
Subventions versées ou attendues :

Conseil Général 38	131 484 €
Etat (DETR)	138 716 €
Communauté Communes	50 000 €
Fonds parlementaire	15 000 €
SE 38	574 €
- Soit environ 50 % restant à la charge de la commune
- Remerciements du Président de l'APPEL pour la mise à disposition de la salle des Fêtes à l'occasion de la Fête de l'Ecole Notre Dame de la Trinité
- Information sur l'Accueil de Loisirs proposé par la Communauté de Communes, la commune accueillant cette année les groupes des 6-9 ans et 10-12 ans
- Demande d'une association d'arts martiaux (Laï Muoi) pour une mise à disposition du gymnase